

CONDITIONS LOCALES AU DEPART DE LA MAURITANIE A COMPTER DU 2 Novembre 2022

Les présentes conditions locales, ci-après dénommées « Conditions Locales », s'appliquent aux ventes de transport aérien de marchandises (y compris des services annexes) remises au départ de la Mauritanie, effectuées par (ou au nom et pour le compte) d'Air France Cargo et/ou de KLM Cargo (ci-après dénommées collectivement les « Transporteurs »). Ces Conditions Locales ont pour objet de préciser les conditions de réservation et les spécificités opérationnelles et commerciales applicables aux ventes susmentionnées. Elles pourront être modifiées à tout moment. Il est recommandé à l'expéditeur ou à toute personne agissant pour le compte de l'expéditeur, ci-après dénommés « la Société » de vérifier régulièrement les mises à jour, et plus particulièrement avant toute nouvelle Réservation.

Il est rappelé que le transport aérien de marchandises est régi par (i) les conditions du contrat de transport mentionnées au dos de la lettre de transport aérien, (ii) les Conditions Générales de Transport de fret aérien (« CGT ») de la société Air France ou de la société KLM selon le cas, (iii) les Conditions Générales de Vente (« CGV »), (iv) les Conditions Particulières conclues avec les Transporteurs le cas échéant et (v) les présentes Conditions Locales (« CL »). Ensemble, ces documents forment le « Contrat ». En cas de contradiction et/ou d'incohérence, l'ordre de préséance (i) à (v) s'appliquera, sauf mention contraire expresse. Les CGT et CGV peuvent être consultées auprès du service clientèle local des Transporteurs ou sur le site Internet www.afklcargo.com et myCargo. Toute réservation de transport aérien de marchandises au départ de la France implique l'acceptation pleine et entière par la Société des documents formant le Contrat, en vigueur au moment de ladite réservation.

Les termes indiqués en majuscules non-définis dans le présent document auront la même signification que dans les CGV.

1. TARIFS APPLICABLES

- « Tarif All-in » ou « All-in Rate » : Tarif du transport aérien de marchandises calculé au regard des éléments de la réservation, excluant les taxes, redevances et tous frais applicables, y compris les Frais Annexes (ex : liés aux douanes, traitement DGR, sécurisation, etc.).
- Ces tarifs peuvent être ajustés en cas de modification des informations fournies au moment de la réservation.
- Les tarifs, taxes, redevances et frais applicables, y compris Frais Annexes, sont disponibles et consultables auprès du service clientèle local des Transporteurs et peuvent être modifiés à tout moment. Il est recommandé à la Société de les consulter régulièrement et en particulier avant d'effectuer une réservation.

2. CONDITIONS DE RESERVATION

- Les Réservations doivent être effectuées conformément aux termes du Contrat, et plus particulièrement à l'article 2 « Réservation » des CGV.
- Les Réservations doivent être effectuées en ligne via myCargo, via des portails de réservation autorisés par les Transporteurs, via connexion directe (system-to-system) le cas échéant ou par courriel, téléphone ou télécopie auprès des contacts mentionnés ci-dessous :

Contacts service clientèle et plate forme de réservations	
Réservation électronique	CPS myCargo
Courriel	alabdala-ext@airfrance.fr
Téléphone	+222 33 12 22 27

3. POLITIQUE D'ACCEPTATION

- La Société s'engage à remettre aux Transporteurs les expéditions prêtes au transport aux termes du Contrat, et plus particulièrement à l'article 11 « Contrôle des exportations et sanctions » des CGV.
- Des instructions spécifiques consultables auprès de votre CSO local, peuvent s'appliquer par produit.
- Les envois doivent être remis avant l'heure limite d'acceptation (appelée « LAT ») comme indiqué dans myCargo => Envois => MesEnvois.

4. FRAIS APPLICABLES EN CAS DE « NO SHOW », D'ANNULATION ET D'ECART PAR RAPPORT A LA RESERVATION

En cas de « No Show », d'annulation, d'écart entre le poids taxable lors de la Réservation et le poids taxable à l'acceptation des marchandises, et en cas de changement dans les éléments de la Réservation, des frais supplémentaires pourraient s'appliquer. Ces frais supplémentaires sont prévus à l'article 2.2. des Conditions Générales de Vente, disponible sur notre site web : [Legal Conditions](#)

5. FRAIS ANNEXES

La nature, le traitement et la livraison des marchandises, ainsi que tout service annexe, peuvent donner lieu à des « Frais Annexes » ajoutés au montant du Tarif All-in. Les Frais Annexes peuvent être modifiés à tout moment et sont susceptibles de varier selon l'origine, la destination ou les spécificités opérationnelles locales. L'ensemble des informations relatives aux Frais Annexes, ainsi que tout renseignement complémentaire, peuvent être obtenus auprès du service clientèle local.

1. La liste des Frais Annexes export pouvant s'appliquer à votre expédition est disponible dans l'outil myCargo, accessible, une fois votre compte créé, à l'adresse suivante :
<https://www.afklcargo.com/WW/fr/local/app/index.jsp#/myCargo/othercharges>
2. La liste des Frais Annexes import pouvant s'appliquer à votre expédition est disponible ci-dessous. Ces frais sont exprimés hors taxes, en MRU.

Frais de retrait documentaire : 1 000 MRU et frais de mise à disposition de 1 000 MRU plus 4,5 MRU par kilo.

6. FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont émises sur la base des informations figurant sur la LTA ou son équivalent électronique, et sur les ajustements apportés en cas d'écart entre le poids taxable à la réservation et le poids taxable à l'acceptation des marchandises, aux termes du Contrat, et plus particulièrement à l'article 4 « Facturation et Paiement » des CGV. Les frais de « no show », d'annulation et d'écart tels qu'indiqués à l'Article 4 des présentes Conditions Locales feront l'objet d'une facturation.

Les factures des Transporteurs seront traitées via le système CASS ou par d'autres moyens de paiement utilisés au sein de l'industrie du transport aérien convenus avec la Société.

Si la Société n'est pas adhérente du système CASS, la Société pourra ouvrir un « compte client » auprès des Transporteurs en concluant avec ces derniers un contrat fixant ses modalités de mise en œuvre.

7. AUTRES SPECIFICITES LOCALES